

formules. Les résultats de la première investigation, couvrant l'année 1919, ont été publiés sous une forme sommaire dans l'Annuaire de 1920, pp. 578-587; ils ont également fait l'objet d'un rapport spécial. Subséquemment, parurent d'autres rapports similaires, l'un consacré aux municipalités de 3,000 à 10,000 âmes et l'autre aux municipalités de 1,000 à 3,000 âmes. Les données de ces derniers rapports ont été synthétisées dans l'Annuaire de 1922-23, pages 824-7.

Statistiques des municipalités urbaines de 5,000 âmes et plus.—Dans la présente édition de l'Annuaire nous donnons les statistiques détaillées de 81 municipalités urbaines peuplées d'au moins 5,000 âmes, et ce pour l'année 1922. (Tableau 32).

Dans ces 81 cités et villes, les propriétés foncières taxables, bâties ou non, figuraient au rôle pour une somme de \$2,993,675,627, soit une valeur per capita de \$1,010.84. La valeur estimative per capita des propriétés taxables dans les provinces s'établissait ainsi qu'il suit: île du Prince-Edouard \$521.58, Nouvelle-Ecosse \$572.06, Nouveau-Brunswick \$464.85, Québec \$1,067.24, Ontario \$980.93, Manitoba \$1,170.31, Saskatchewan \$1,022.67, Alberta \$1,009.71 et Colombie Britannique \$1,297.80. Dans les 63 cités et villes situées à l'est du Manitoba, cette valeur per capita était de \$968.03 et dans les 18 cités et villes à l'ouest d'Ontario, de \$1,154.56.

Si l'on envisage les recettes encaissées, on voit que la taxe directe, c'est-à-dire l'impôt foncier, les arrérages, la taxe scolaire, la taxe de capitation, l'impôt sur le revenu et autres taxes spéciales ont produit en 1922, pour l'ensemble de ces municipalités, une somme de \$108,500,292, représentant une taxe par tête de \$36.64. Considérant séparément chaque province, les recettes provenant des taxes encaissées par elle ont été de \$134,279 dans l'île du Prince-Edouard, \$3,064,307 dans le Nouvelle-Ecosse, \$1,803,411 dans le Nouveau-Brunswick, \$22,390,225 dans Québec, \$50,078,423 dans Ontario, \$9,530,903 dans le Manitoba, \$4,691,941 dans la Saskatchewan, \$8,138,798 dans l'Alberta et \$8,668,005 dans la Colombie Britannique, chiffres qui donnent un revenu par tête de \$11.19 dans l'île du Prince-Edouard; \$23.57 dans la Nouvelle-Ecosse; \$21.68 dans le Nouveau-Brunswick; \$26.78 dans Québec; \$41.02 dans Ontario; \$40.34 dans le Manitoba; \$47.50 dans la Saskatchewan; \$58.50 dans l'Alberta et \$42.18 dans la Colombie Britannique.

Les recettes ordinaires encaissées en 1922 par les villes et les cités se sont élevées à \$185,298,248 et les ressources extraordinaires ont produit \$115,714,584, soit un revenu per capita de \$62.57 pour les recettes ordinaires et \$39.07 pour les recettes extraordinaires.

L'état des dépenses nous apprend que, toutes ensemble, les agglomérations urbaines ayant répondu au questionnaire ont dépensé en 1922, une somme de \$225,659,986 à titre de dépenses ordinaires plus \$82,073,521 à titre de dépenses extraordinaires, soit \$76.19 par tête pour les premières et \$27.71 pour les secondes.

L'actif de ces villes et cités formait en 1922 la somme de \$948,496,583, soit \$320.27 per capita; cet actif se décompose ainsi qu'il suit: actif disponible \$241,595,101; autre actif productif de revenus \$232,775,633; actif improductif \$474,125,849, soit une valeur per capita de \$81.58 pour la première catégorie, de \$78.60 pour la seconde et de \$160.09 pour la troisième.

Enfin, le passif des mêmes villes et cités en 1922 formait l'imposant total de \$774,034,572, soit une dette per capita de \$261.36. La plus grande partie de cette somme, soit \$665,238,255 ou \$224.28 par tête, est représentée par la dette consolidée.

On peut se procurer au Bureau Fédéral de la Statistique un exemplaire du rapport sur les finances municipales.